

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 26 (1946)
Heft: 1

Artikel: L'aspect économique du problème social
Autor: Maire, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888720>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ASPECT ÉCONOMIQUE DU PROBLÈME SOCIAL

Le 23 octobre 1945, M. Louis Maire exposait à Paris, devant un large auditoire convié par le Centre des jeunes patrons et la Chambre de commerce suisse en France, sa conception de l'organisation sociale du travail, telle qu'il l'a développée dans son livre « Au delà du Salariat ». Nous avons rendu compte de cet ouvrage dans nos études bibliographiques du mois de septembre 1945 et sommes heureux de présenter aujourd'hui un extrait de la conférence de l'éminent industriel suisse soulignant un autre aspect, essentiel mais souvent négligé, du problème social : le rapport étroit qui l'unit à l'économie. Il n'existe pas de politique sociale efficace en dehors d'une économie prospère. M. Maire démontre ici qu'au surplus une politique sociale généreuse est un facteur puissant de prospérité générale.

Demander une réforme profonde des relations du travail, proposer un régime qui rompe définitivement avec l'insuffisant « salariat » qui caractérise notre époque, c'est réintroduire dans la vie commune des principes de morale que notre civilisation technique a par trop méconnus. C'est dire que le mobile essentiel d'une telle réforme est d'ordre moral, ou encore d'ordre politique, si l'on considère la politique comme l'art de gouverner les collectivités dans un sens favorable au plein développement de chacune des personnalités humaines qui les composent.

Toutefois, à côté des raisons relevant de la morale ou de la politique et se confondant souvent avec elles, il est aussi, pour agir dans cette direction, des raisons d'ordre économique.

C'est à ces impératifs économiques que nous consacrons les lignes qui suivent.

En tout premier lieu, nous relèverons le souci de **favoriser l'élévation du niveau de vie de larges couches de la population mondiale**. Cette préoccupation a été exprimée constamment par la Société des Nations; elle a été reprise lors de la Conférence des Nations Unies relative à l'agriculture et au ravitaillement, tenue à Hot Springs en 1943, et figure au programme des Nations Unies.

Instaurer un régime de relations du travail faisant large place aux volontés ouvrières, ce serait, sans aucun doute, permettre de satisfaire dans une plus large mesure les besoins des consommateurs ouvriers en améliorant le mécanisme de répartition du produit économique.

En cela, nos intentions coïncident avec celles

qui paraissent devoir présider à la reconstruction du monde.

Organiser la production en associant nettement les volontés des employeurs-capitalistes et des travailleurs-ouvriers, c'est créer un milieu et un climat qui permettront de chercher une solution au vaste problème de la distribution des biens et des revenus.

Or, c'est bien de cela qu'il s'agit; il ne vient plus à l'idée de personne, croyons-nous, de considérer comme crises de « surproduction » les crises connues dans les dernières décennies. Chacun doit reconnaître que le mal résidait dans l'incapacité de notre monde à organiser rationnellement et humainement la distribution des biens produits. Le rappeler fait l'effet d'un lien commun.

Dès lors, nous considérons que l'avenir apportera, non pas un recul dans les méthodes de production de masse, mais bien un développement de celles-ci.

Et l'on doit alors poser en principe qu'à cette production de masse **doit obligatoirement correspondre une consommation élargie** propre à assurer l'écoulement des biens produits. Vouloir se soustraire à cette règle équivaldrait à organiser le retour de crises économiques, de crises d'écoulement, plus graves encore que les précédentes.

Nous partons de l'idée qu'en affectant au monde travailleur une plus large part du produit économique on atteindra **l'équilibre souhaitable entre le développement de l'appareil de production et celui de la consommation**. En d'autres termes, il est clair que toute la part supplémentaire profitant aux consommateurs sera retranchée du circuit des investissements nouveaux; elle aura

pour but d'assurer, par priorité, la satisfaction de besoins humains souvent pressants et élémentaires, l'amplification de l'appareil productif devant intervenir ensuite seulement, une fois ces besoins primordiaux satisfaits. Rien ne permet de croire qu'une telle politique viendrait entraver gravement la formation des capitaux nécessaires au développement de l'équipement industriel ou agricole : les consommateurs ouvriers disposeront de revenus supérieurs; ils auront donc eux aussi la possibilité d'épargner, autrement dit de créer des disponibilités propres à assurer le financement de nouveaux moyens de production indépendamment de celles créées dans le cadre d'une sage politique des entreprises elles-mêmes.

Autre aspect du problème, la fin de l'antagonisme permanent qui, opposant employeurs et salariés, est cause d'un **gaspillage énorme, bien connu sous le nom de « freinage ouvrier »**. Nul n'ignore, en effet, que dans les conditions actuelles, rares sont les travailleurs salariés qui apportent à leur emploi leurs forces et leur ardeur complètes. Rétribué forfaitairement ou selon des salaires stimulants calculés par d'autres que lui, il joue la règle du jeu, c'est-à-dire que, en échange du plus grand salaire possible, il tend (dans notre régime de marchandage) à fournir une contreprestation de travail aussi faible que possible.

Ses intérêts matériels coïncidant très imparfaitement ou s'opposant souvent à ceux de l'employeur, ses intérêts moraux ne trouvant pas les moyens institutionnels qui lui donneraient accès véritable et possibilité d'action dans l'entreprise ou la profession, on ne discerne guère, dans de telles conditions, les mobiles qui détermineraient chez l'ouvrier un changement d'attitude.

Le climat ne serait-il pas bien différent dans un régime où le monde travailleur se trouverait associé, très largement et de plein droit, tant sur le plan professionnel que dans l'entreprise?

Réincorporé à la communauté des producteurs, non plus par l'insuffisant canal du salariat (le contrat de travail est un contrat de louage de services) mais bien par celui de l'association portant sur le plan moral et sur le plan matériel, le travailleur sentira du même coup son appartenance à cette communauté; au sentiment qu'il travaille pour un « patron » se substituera celui de son rôle économique et social dans un tout solidaire et humain.

C'est alors, et à cette condition seulement, que

seront libérées ses qualités les meilleures : celles de l'homme conscient d'œuvrer en faveur d'une communauté humaine; on peut certes attendre d'un tel changement moral un rendement économique accru, parce que répondant à des mobiles nouveaux, aujourd'hui effacés par la domination économique qui pèse sur le travailleur-ouvrier.

Nous voyons dans un rendement amélioré la possibilité de trouver **compensation aux charges sociales toujours plus lourdes** qui grèvent les entreprises. Ici encore, pensons-nous, il ne sera pas question de revenir en arrière; à part certains ajustements que permettra peut-être le retour à une économie de paix, le coût de la main-d'œuvre (pour employer une formule consacrée par la pratique) paraît bien devoir suivre une courbe ascendante dans l'avenir.

Le devoir du chef d'entreprise n'est-il pas de se préoccuper d'une telle perspective? Pour combattre l'influence croissante de l'augmentation des charges de personnel sur les prix de revient, il peut, soit remplacer l'homme par la machine (mais ce n'est là qu'un déplacement du problème), soit faire pression sur les salaires (mais c'est renouveler et aggraver le conflit signalé plus haut), soit augmenter la production.

Nous croyons fermement que seule cette dernière solution est vraiment constructive. Pour qu'elle devienne réalité, il faut cependant le concours actif du monde ouvrier, concours collectif et individuel.

On peut tenir pour assuré que ce concours sera apporté dans la mesure seulement où le monde ouvrier aura reçu les satisfactions matérielles, et surtout morales, auxquelles il prétend.

Nous doutons que ces satisfactions puissent lui être données dans un régime qui perpétuerait le climat introduit par le simple salariat. C'est pourquoi nous disons hautement notre souhait de voir naître un régime rompant avec le travail salarié pour faire place au **travail associé** à tous les échelons de la vie économique : dans l'entreprise, dans la profession, sur le plan national.

Et notre souhait profond est de voir une telle réforme prendre corps sans retard, au moment où l'humanité se trouve devant cette tâche gigantesque: produire pour reconstruire le monde dévasté et rendre sa place à l'homme complet de façon à créer une vraie société d'hommes.

Louis MAIRE.